

**De:**

**Date:** mer. 2007-03-21 09:14

**À:** Pipeline, Questions

**Objet :** Questions au promoteur

Bonjour,

Ne pouvant pas être présent à l'audience, j'aimerais soumettre les questions suivantes à la commission :

Dans l'étude d'impact (Volume 5, chap 3, QC-102), il est mentionné que les fuites mineures seront difficiles à détecter. Le promoteur mentionne que les patrouilles aériennes et pédestres permettront de les déceler.

- Quelle est la définition d'une fuite mineure ?
- Avec un débit de 100 000 barils par jour, est-ce qu'une fuite de 1 litre sera détectée ?
- En sachant que les hydrocarbures s'enfouiront dans le sol, combien d'hydrocarbure seront-ils déversé dans le sol avant qu'une fuite mineure soit détectable visuellement ?

À plusieurs reprises, le promoteur a mentionné qu'une étude récente de l'Office national de l'énergie indique qu'aucun pipeline de transport d'hydrocarbures construit au cours des douze dernières années n'a connu de rupture (Le pipeline, février 2007).

- Quelle est la date de cette étude ?
- Qu'arrive-t-il après douze ans ?
- Quels sont les statistiques pour les fuites mineures ?
- Quels sont les statistiques sur les fuites et ruptures pour les pipelines de plus de 12 ans ?
- Quel sont les probabilités de contamination des sols et des eaux souterraines causé par les fuites mineures et les ruptures...
  1. après 15 ans
  2. après 20 ans

Merci

Ghislain Tardif